

# Commune d'Amondans



## INFORMATION : Registre nominatif d'alerte et d'urgence

---

Chers habitants,

La commune met en place un **registre nominatif confidentiel** pour faciliter les interventions en cas d'urgence (canicule, inondation, tempête, etc.), conformément à l'article R.121-2 du CASF.

**FINALITÉ DU REGISTRE : Permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès des personnes inscrites en cas de déclenchement d'alerte.**

### À qui s'adresse-t-il ?

- Aux personnes âgées **de 65 ans et plus**,
- Aux personnes **de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail**,
- Aux personnes **en situation de handicap**.

Comment s'inscrire ? L'inscription facultative peut se faire à tout moment par :

- **La personne concernée elle-même** ou son **représentant légal** (présenter un acte justifiant de sa qualité),
- **Un tiers** : personne physique (parent, voisin, médecin...) ou morale (service social, service de soins à domicile...).

Pourquoi s'inscrire ? Permettre aux services d'urgence (pompiers, mairie, préfecture) d'intervenir rapidement.

Caractère facultatif : L'inscription est libre et peut être annulée à tout moment.

Vos droits : Accès, rectification ou suppression de vos données (RGPD).

Contact : Mairie d'Amondans – 3, rue Louise Pommery  
Permanence : le vendredi 18h30-19h30  
Tel : 07 69 30 62 93  
[mairieamondans@laposte.net](mailto:mairieamondans@laposte.net)

**Nicolas ROLET**  
Votre Maire